

Club MICRONET VINCENNES

Espace SORANO 16, rue Charles Pathé
94300 VINCENNES
[Site Internet : https://www.clubmicronet.net](https://www.clubmicronet.net)
[Mail : clubmicronet@gmail.com](mailto:clubmicronet@gmail.com)

BULLETIN D'ADHÉSION

Saison : 2026- 2027

Barème des cotisations

Adhésion Espace SORANO -

Saison : 2026- 2027

Habitant Vincennes : **36,00 €** (26,00 € pour les moins de 16 ans)

Hors Vincennes : **45,00 €** (35,00 € pour les moins de 16 ans)

Cotisation CLUB MICRONET VINCENNES -

Saison : 2026- 2027

Tarif normal : * **125 €**

Demandeur d'emploi et Étudiant

70,00 €

Renouvellement adhésion * **115 €**

Handicapés :

90,00 €

*** dont 5 euros de complément à la cotisation Sorano**

Pour les demandeurs d'emplois, présenter l'attestation d'inscription ASSEDIC.

DATE		CIVILITE		NOM		PRÉNOM	
ADRESSE				CODE POSTAL		VILLE	
mail @				Tel ☎		Tel 📱	
date de naissance				Profession			
ACTIVITÉ SORANO		OU MONTANT À RÉGLER		COTISATION MICRONET		TOTAL	
☐ ESPÈCES		☐ CHÈQUES		☐ CARTES B		☐ VIREMENT	
Chèque global à l'ordre de CLUB MICRONET VINCENNES							

Je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'Espace SORANO et du Club MICRONET VINCENNES, à ne réaliser aucune activité illicite sous peine d'exclusion du club prononcée par le conseil d'administration. Le club ne peut être tenu responsable de la perte de données personnelles stockées sur les serveurs ou les postes, aucun dédommagement ne pourra être demandé à quelque titre que ce soit.

Suite au verso : Informations sur les données et sur le droit à l'image

Signature de l'adhérent

VINCENNES le,

"-----"----- ✂

Reçu destiné à l'adhérent

NOM et Prénom

Club MICRONET VINCENNES

Espace SORANO
16, rue Charles Pathé
94300 VINCENNES

☎ : **01.41.93.92.73 (DIRECT)**

☎ : **01.43.74.73.74**

Mail: clubmicronet@gmail.com

--	--

a versé la somme de	
correspondant à la :	Saison : 2026- 2027
SORANO :	
MICRONET :	

VINCENNES le,

Signature du responsable

Saison : 2026- 2027

Informations sur les données recueillies et sur le droit à l'image

Les informations recueillies sur ce formulaire sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association et de l'Espace Sorano. Elles sont enregistrées dans un fichier informatisé par le responsable de la base de données pour identification, tarification, communication et statistiques. Elles sont conservées pendant six ans et sont destinées aux président, secrétaire, trésorier du club MICRONET ainsi qu'au responsable des bases de données de l'Espace SORANO.

En application de l'article 40 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée par la loi N° 2016 - 1321 du 7 octobre 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser au responsable de la base de données (ou par défaut au président).

Droit à l'image

À l'occasion d'activités liées au club, vous êtes susceptible d'être photographié et ces photos peuvent être publiées sur notre site Internet. Ces photographies ne seront accompagnées d'aucune information susceptible de vous rendre identifiable, aucun nom ne sera mentionné. Les légendes accompagnant la (ou les) photographie(s) ne porteront pas atteinte à votre réputation ni à votre vie privée.

Je vous remercie de me confirmer votre approbation sur l'utilisation de ces photographies dans les conditions précisées ci-dessus, en apposant votre signature ou celle du tuteur légal (dans le cas d'un mineur).

En cas de refus de votre part vos photos ou celles de votre enfant seront publiées mais le visage sera rendu flou avec un logiciel de retouches d'images afin d'éviter toute identification.

En l'absence d'une réponse de votre part avant la fin de la semaine qui suit la date de votre adhésion, le Club Micronet considérera que vous autorisez cette publication.

☐ Autorise la publication sur le site Internet <https://www.clubmicronet.net>.

J'ai bien noté que je peux à tout moment faire retirer ces photographies du site web en m'adressant au président ou au secrétaire.

☐ N'autorise pas la publication des photographies.

Fait à VINCENNES, le

Pour les personnes mineures remplir la fiche de renseignement complémentaire.

En application de l'article 40 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée par la loi N° 2016-1321 du 7 octobre 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser au responsable de la base de données (ou par défaut au président).

Recommandations pour les mots de passe

Ne jamais communiquer son mot de passe à autrui.

Ne pas stocker ses mots de passe dans un fichier en clair, sur un papier ou dans un lieu facilement accessible par d'autres personnes.

Ne pas enregistrer ses mots de passe dans son navigateur sans mot de passe maître.

Ne pas utiliser des mots de passe ayant un lien avec soi (nom, date de naissance, etc.).

Ne pas utiliser le même mot de passe pour des accès différents.

Ne jamais conserver les mots de passe par défaut.

Ne jamais s'envoyer par courrier électronique ses propres mots de passe.